

## PROCES-VERBAL Conseil Communautaire du 2 avril 2024

Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2024  
Nombre de Conseillers en exercice : 90  
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 60  
Nombre de Procurations : 14  
Nombre de Votants : 74

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Olivier MENAGER, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON),  
M. Joël ALLEXANT (suppléant de M. SAINT-EVE – COMBERTAULT),  
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),  
M. Louis PARTHIOT (suppléant de M. Daniel TRUCHOT – THURY),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. François LATOUR donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,  
Mme Virginie LEVIEL à M. Stéphane DAHLEN,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Sophie LEFAIX,  
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Sébastien LAURENT,  
M. Richard BENINGER à Mme Carole BERNHARD,  
Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS,  
M. Jacques FORTEY à M. Cladio PAGNOTTA,

**Délégués absents-excuses non représentés :**

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Véronique RICHER, Corinne GARREAU, Cyril DEREPIERRE, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le 26 février 2024, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 40. Il rappelle l'ordre du jour.

M. Pierre BOLZE est désigné secrétaire de séance.

Le Président débute son propos liminaire en rappelant les dates des prochaines instances : le bureau communautaire est organisé le jeudi 25 avril à 12 H 30, et puis, il informe l'Assemblée des prochains évènements qui se dérouleront sur le territoire de la Communauté d'Agglomération :

- La campagne d'inscription pour les prestations extrascolaires pour les vacances de printemps. Les inscriptions pour la période estivale ouvriront le lundi 3 juin 2024.
- La réouverture dès le 3 avril de la déchèterie de MEURSAULT,
- La 2<sup>ème</sup> édition de Vivons plus Haut revient cette année et prendra sous le format de trois journées organisées sur trois lieux avec 3 thématiques.

Avant d'aborder l'examen des rapports de ce conseil communautaire, Alain SUGUENOT rappelle qu'il s'agit d'un rendez-vous important puisque celui-ci sera consacré à l'examen du Budget primitif 2024. Le Président salue l'investissement et le travail de la direction des finances, dont le passage à la M57 a complexifié l'élaboration de ce budget 2024. Raison pour laquelle notamment la séance du conseil communautaire a dû être décalée.

Puis, il poursuit en rappelant aux Communes, que suite à l'adoption de la modification des statuts approuvée lors du dernier conseil communautaire, ces dernières doivent à présent délibérer dans un délai de trois mois, afin que cette disposition puisse entrer en vigueur.

## ORDRE DU JOUR

La parole est laissée à Mme BERNHARD. L'Elue communautaire souhaite revenir sur des éléments de rédaction du procès-verbal du Conseil communautaire du 26 février dernier.

Mme BERNHARD sollicite la modification de son propos concernant le Conseil de développement, et indique qu'elle s'interrogeait sur l'existence de cette instance au sein de l'EPCI, mais n'affirmait pas que cette dernière avait été installée.

Le Président précise que le procès-verbal sera modifié.

Mme BERNHARD remercie les élus communautaires qui ont approuvé à l'unanimité le vœu concernant le Cessez-le-Feu à GAZA. Le Conseil de sécurité de l'ONU a également voté une résolution en ce sens.

Puis, Alain SUGUENOT rappelle la prochaine rencontre de l'amicale des anciens Maires organisée le samedi 6 avril prochain, et en profite pour rendre hommage à M. GREFFE et demande, si ce dernier sera présent à cette occasion.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 FEVRIER 2024**

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 février 2024

### **RAPPORTS HORS COMMISSION**

#### **Rapport n° 1 – Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau**

*(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir pris connaissance,**

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 14 février 2024 et le 12 mars 2024 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

### **RAPPORTS SOUMIS A COMMISSIONS**

#### **Rapport n° 2 – Avenant à la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal**

*(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE de renforcer le partenariat entre la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et l'Office de tourisme intercommunal Beaune et Pays beaunois, dans les conditions détaillées ci-dessus,
- APPROUVE l'avenant 1 à la convention de partenariat et d'objectifs,
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document à intervenir dans ce cadre, et effectuer toute démarche.

#### **Rapport n° 3 – Gestion des ressources humaines**

*(Rapporteur : M. Denis THOMAS)*

La parole est laissée à Carole BERNHARD. L'Elue indique que son groupe avait porté une attention particulière sur trois emplois en tension l'année dernière. Elle fait remarquer que la situation dans la filière technique s'est améliorée, avec notamment une augmentation du nombre de postes d'adjoints techniques. Toutefois, dans la filière « Animation », la situation est quasi similaire notamment sur le grade des auxiliaires de puériculture. Le grade d'adjoint d'animation manque d'attractivité (temps non complet, emploi du temps marqué de coupures, ...). L'ensemble de la filière animation demeure donc en souffrance, avec 28 postes non pourvus au tableau des effectifs. Or, cette filière est indispensable au bon fonctionnement des structures péri et extrascolaires et au marché du travail local. Elle interroge sur une réflexion à mener sur ces métiers

Concernant le rapport égalité professionnelle Femmes/Hommes, Carole BERNHARD souligne la non communication des informations afférentes à la rémunération des agentes et des agents. Ce qui n'a pas permis d'établir l'évolution par rapport à l'année passée, notamment en matière de répartition Femmes/Hommes par catégorie de la masse salariale.

Puis, l'Elue rappelle la proposition faite par son groupe de souscrire à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes, ou a minima s'en inspirer, afin de développer un plan d'actions au sein de l'EPCI.

Denis THOMAS rappelle, pour la filière technique, la fusion des personnels d'agents d'entretien afin de renforcer les postes. Concernant le renfort des équipes de la filière Animation, le vice-président en charge des relations et ressources humaines indique qu'une réflexion a été engagée afin d'identifier les postes/fonctions concernées, et ainsi proposer une pérennisation des effectifs sur les postes fléchés. Cette politique s'accompagne également d'une volonté de dé-précariser ces emplois. Pour cela, il a été décidé de faire évoluer le régime indemnitaire de la filière.

Dans le prolongement des échanges Jean-Paul ROY salue l'investissement de la directrice et de l'équipe de l'enfance ainsi que les efforts conséquents réalisés, qui ont conduit à des avancées significatives. D'autant que sur le terrain, l'organisation des prestations périscolaires sont parfois complexes, compte tenu de l'accueil d'un nombre important d'enfants sur une période courte (temps méridien entre 12 h et 14 H).

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE l'actualisation de la charte du télétravail dans les conditions décrites dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE la modification du taux d'emploi supérieur à 10 %, telle proposée dans la délibération prise à cet effet,
- PREND ACTE du tableau des effectifs au 31 mars 2024 tel que présenté en annexe de la délibération prise à cet effet,
- PREND ACTE de la communication du rapport égalité Hommes-Femmes,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document et effectuer toute démarche.

**Rapport n° 4 – Animation des Sites Natura 2000 « ZSC Les Habitats naturels de l'Arrière Côte de Beaune » et « ZPS Arrière Côte de Dijon et de Beaune : Approbation du programme 2024**

*(Rapporteur : M. Denis THOMAS)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ABROGE la délibération n° CC-23-089 du 11 décembre 2023,
- APPROUVE les programmes des deux sites NATURA 2000,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à solliciter les subventions et financements de l'Europe et de l'Etat,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer toute convention ou document contractuel à intervenir.

**Rapport n° 5 – Convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon pour l'accès à la déchèterie de Meursault au profit des habitants de la Commune de DEMIGNY**

*(Rapporteur : M. Xavier COSTE)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le tarif de 36 €/habitant pour l'année 2024 ainsi que la formule de révision telle qu'indiquée ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer la convention et les éventuels avenants à venir.

**Rapport n° 6 – Compte de gestion 2023**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le compte de gestion 2023, tel qu'il est présenté dans la délibération prise à cet effet,
- NOTE que ce compte de gestion est consultable auprès des services financiers de la Communauté d'Agglomération.

**Rapport n° 7 – Compte Administratif 2023**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, par 68 voix pour et 5 abstentions,  
le Président ayant quitté la salle ne prenant pas part au vote,**

- APPROUVE les résultats du Compte Administratif 2023,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs de l'exercice.

**Rapport n° 8 – Affectation des résultats 2023**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE par budget l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

**Rapport n° 9 – Budget Primitif 2024**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

Avant de céder la parole à Jean-François CHAMPION, le Président décrit un exercice qui s'inscrit dans un contexte économique incertain qui perdure et une croissance en 2024 revue à la baisse. Les enjeux budgétaires sont désormais intrinsèquement liés à des contextes géopolitiques dégradés, qui ont pour conséquence de faire s'envoler le niveau de l'inflation et font peser une réelle incertitude sur l'avenir de nos collectivités. Ce qui rend l'exercice plus périlleux.

Il note que ce budget a été préparé avec la volonté de faire face à la crise et de participer au soutien du monde économique, afin de préserver et développer l'attractivité du territoire communautaire.

Le budget de fonctionnement s'élève à 57,8 M€, soit une hausse de 8,69 % par rapport à 2023.

Les charges générales, sont en nette augmentation par rapport à 2023 avec une progression de +5,39%, soit 593 keuros, ce qui restreint les marges de manœuvre de la communauté d'agglomération.

Le Président évoque la forte hausse des charges de personnel (+8,67 %), liée aux décisions imposées par l'Etat. Les dépenses liées à la politique sociale menée par la Communauté d'Agglomération s'élèvent en réalité à 700 000 €.

Le Président poursuit en indiquant l'impact sur le budget 2024 des nouvelles dispositions en matière environnemental.

Alain SUGUENOT souligne l'attractivité de notre territoire marquée par un développement économique continu et une nette progression de la taxe de séjour.

Pour autant, le Président fait part de son engagement à poursuivre une politique ambitieuse d'investissement et cela se traduit par une budget d'investissements en hausse de 30,92 %. Il énumère certains équipements structurants : la rénovation de la déchèterie de MEURSAULT, la construction des deux complexes sportifs LADOIX-SERRIGNY et NOLAY, la construction d'une structure périscolaire à SAVIGNY-LES-BEAUNE, la réalisation de voies cyclables, ...

Jean-François CHAMPION présente le budget par compétences.

Jean-Luc BECQUET se félicite que le budget alloué, sur les budgets annexes, au titre de l'année 2024 puisse permettre la réalisation des travaux de rénovation des réseaux des projets communaux, dans leur globalité. L'année 2024 sera également marquée par de gros investissements notamment sur le budget Eau potable, affectés entre autre au renouvellement des réseaux.

Mme PAPPAS s'interroge sur la non-inscription au budget de zone d'activité Corvée Lisabeau, des cessions, en cours.

Le Président lui répond, que ces cessions n'étant pas encore intervenues, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une inscription au Budget.

Puis, Alain SUGUENOT cède la parole à Carole BERNHARD. L'Elue remercie les services pour le travail réalisé et sollicite des précisions sur le budget de la zone des Templiers, qui laisse apparaître en dépense de fonctionnement une ligne « études et prestations de service » d'un montant de 130 000 €, en augmentation de 50 % par rapport à l'année précédente. Or, l'Elue rappelle que lors de la dernière séance du conseil communautaire, le Président indiquait qu'aucun projet n'était prévu sur cette zone.

Le Président confirme qu'aucune opération n'est prévue sur cette zone. La somme mentionnée correspond à une inscription budgétaire afin de répondre aux exigences comptables (écritures de stock).

Carole BERNHARD poursuit son propos en rappelant les différentes propositions faites par son groupe, lors du débat d'orientations budgétaires.

Sur le plan des ressources humaines, il avait été proposé l'expérimentation du congé menstruel pour les agentes. L'Elue souligne que cette proposition n'avait pas suscité de remarques Elle sollicite l'inscription de cette mesure à l'ordre du jour de la commission ad'hoc.

En matière de tri des déchets organiques, et de l'enjeu de son déploiement dans l'habitat collectif, son groupe avait mis en avant les différentes solutions possibles dans ce domaine, et appelait à engager une démarche participative en associant les usagers, afin de permettre l'émergence d'actions adaptées et d'emporter ainsi une adhésion à la démarche.

Concernant la création d'une caisse intercommunale d'action sociale, Carole BERNHARD souligne que cette action pourrait être le point de départ d'une expérimentation basée sur l'idée de sécurité sociale de l'alimentation, visant à assurer l'accès à une alimentation choisie et de qualité, tout en favorisant le soutien à une agriculture locale et durable. Pour cela, il est nécessaire de préserver les terres agricoles afin de maintenir et encourager l'installation de nouveaux agriculteurs en agriculture biologique, indispensable pour assurer un équilibre territorial et une partie de notre souveraineté alimentaire. D'autant que l'évolution des pratiques culturales et d'élevage permettra une reconstitution des sols et des paysages, concourant à lutter contre le ruissellement des eaux et assurer la protection de la ressource en eau potable, question cruciale aujourd'hui.

Mme BERNHARD appelle donc l'EPCI à soutenir l'adaptation des pratiques agricoles. Attendu qu'en France l'Eau finance l'eau, cette question doit être au coeur des politiques publiques, et l'Etat doit contribuer au financement des collectivités sur cette problématique. L'Elue appelle à la mise en œuvre d'une tarification progressive et, pour ce faire, à la mise en place d'un soutien aux grosses copropriétés, pour l'installation de compteur différencié.

Mme BERNHARD réitère sa remarque du dernier Conseil communautaire, à savoir, qu'aucune action n'a été engagée sur l'objectif « s'adapter aux événements climatiques » du PCAET.

Pour conclure son propos, Carole BERNHARD exprime sa solidarité à l'égard de tous les élus, les habitants et les services de secours de l'agglomération qui ont fait face aux inondations qui ont frappé notre territoire.

Le Président répond à Carole BERNHARD en indiquant qu'il partage pour l'essentiel ses propos. Toutefois, Alain SUGUENOT souligne la difficulté de mettre en place ses propositions du fait des compétences d'une collectivité comme celle de l'Agglomération.

En revanche, le Président précise que l'Agglomération s'est emparée de la question et que cela s'est traduit au travers d'actions notamment sur la partie Ouest du Territoire. L'organisation pour la deuxième année de VIVONS PLUS HAUT le démontre également. Cet événement participe en effet à notre volonté de donner un avenir à l'agriculture et à l'élevage, qui était sacrifié notamment en raison de la suppression des dotations, seules soutien de l'activité.

Bien que l'agriculture ne soit pas de la compétence de l'Agglomération, l'EPCI cherche des solutions, En effet, comme le souligne Alain SUGUENOT, le territoire communautaire est divers et les problématiques de la Côte ne sont pas celles de la Plaine. Mais, chaque partie de notre territoire fait partie de son identité.

Le Président cède la parole à Jean-Luc BECQUET.

Jean-Luc BECQUET souligne que la Communauté d'Agglomération a déjà bien avancé dans la prise en compte de la protection de la Ressource en eau. En effet, les travaux sur les deux unités de traitement à VIGNOLES ont bien avancé, puisque les travaux de construction devraient être finalisés à la fin de l'été.

Concernant la tarification, Jean-Luc BECQUET indique que les copropriétés nouvelles sont équipées de compteurs séparés. Toutefois, ce type d'installation n'est pas réalisable techniquement dans les copropriétés anciennes, compte tenu des modalités de construction. Une réflexion est en cours avec le Délégué afin de proposer pour la fin de l'année, une tarification adaptée pour les gros consommateurs, au delà de 120 m<sup>3</sup>.

Gérard ROY précise qu'un projet d'expérimentation d'agroforesterie sur 3 ha, porté par un exploitant, devrait voir le jour très prochainement. Cette initiative sera également complétée par une réflexion sur l'évolution de l'agriculture et portera entre autres sur les nouvelles pratiques : diversification des agricultures par un exploitant, bâtiments partagés, ...

Le Président cède la parole à M. MORIN.

M. MORIN souligne que certaines communes attendent des travaux d'assainissement depuis 15 ans et demande qu'une réflexion soit engagée rapidement afin de déterminer le projet répondant le mieux aux besoins des communes aujourd'hui.

Le Président souligne la singularité de la Commune de BAUBIGNY et confirme son souhait de mettre en œuvre rapidement ces études.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré par 68 voix pour et 6 abstentions,**

- ADOPTE l'ensemble des Budgets Primitifs de 2024 présentés dans la délibération prise à cet effet, les maquettes budgétaires officielles sont librement consultables à la Direction des Finances de la Communauté d'Agglomération,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions et à signer, le cas échéant, les documents contractuels s'y rapportant.

**Rapport n° 10 – Vote des taux de fiscalité**

**(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)**

M. PICARD, au regard de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, propose une évolution de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour la porter à un taux de 9 %. Cette mesure n'impacterait pas les habitants de la communauté d'agglomération mais permettrait le financement d'infrastructures culturelles, de loisirs ou autre. De plus, cette mesure pourrait contribuer à limiter le nombre de logements vacants ou occupés en location saisonnière.

Le Président indique souscrire à ce principe, mais qu'il n'est pas applicable. Car, l'augmentation doit être globale. Alain SUGUENOT rappelle que la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans une lutte contre les plateformes de réservations privées. Toutefois, l'action de la communauté d'Agglomération est limitée, car, comme le rappelle le Président, le logement est une compétence communale.

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE de fixer les taux de fiscalité locale, pour l'année 2024, comme suit :

- Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	23,41 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	1,89 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	1,23 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	8,70 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :	
Zone 1 : Communes du Pays Beaunois	9,90 %
Zone 2 : BEAUNE	6,25 %
- Versement Transport	0,60 %

**Rapport n° 11 – Accompagnement financier aux associations et organismes partenaires**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'attribution des subventions allouées aux différentes associations, selon le détail annexé,
- PREND ACTE des montants prévisionnels des contributions, selon le détail annexé,
- APPROUVE la reconduction des adhésions forfaitaires, selon le détail annexé,
- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les deux écoles de musique.

**Rapport n° 12 – Fixation des tarifs des prestations communautaires**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ADOPTE la grille tarifaire du Conservatoire Musique et Danse dans les conditions récapitulées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ADOPTE la grille tarifaire de l'Ecole des Beaux-Arts dans les conditions récapitulées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ADOPTE la grille tarifaire des transports dans les conditions récapitulées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ADOPTE l'évolution tarifaire de la redevance spéciale dans les conditions récapitulées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ADOPTE l'évolution tarifaire relative à l'implantation d'une signalétique locale dans l'emprise des zones d'activité, dans les conditions récapitulées en annexe à délibération prise à cet effet.

**Rapport n° 13 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE les créations, modifications et clôtures des ACP dont le détail est communiqué en annexe à délibération prise à cet effet.

**Rapport n° 14 – Approbation des Attributions de Compensation**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE pour chaque commune, le montant des AC tel qu'il figure en annexe,
- AUTORISE le Président ou son représentant à faire toute démarche et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Rapport n° 15 – Valorisation des moyens accordés aux associations, Collectivités et organismes par la Communauté d'Agglomération**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil communautaire,  
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication des informations concernant les interventions de la Communauté d'Agglomération au profit du monde associatif en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35.

Le secrétaire  
SIGNE  
Pierre BOLZE

Le Président  
SIGNE  
Alain SUGUENOT